N° 54. Vendredi 3 Mars 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1/50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 2 Mars.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

Paris, 29 février.

Le ministre des affaires étrangères a adressé le 27 aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères, résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la république.

Voici un extrait de l'office adressé par M. de Lamartine aux représentants des puissances étrangères :

« La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

» Ce sera un bonheur pour moi de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et à rappeler que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France. »

—

Aujourd'hui, à deux heures, les membres du gouvernement provisoire, étant réunis à l'Hôtel-de-Ville, M. Richard Rush, ambassadeur des États-Unis, a été introduit dans la salle des délibérations. Il était accompagné de M. Martin, premier secrétaire d'ambassade, et du major Poussin, qui a longtemps habité la république du nord de l'Amérique.

M. Richard Rush a prononcé le discours suivant :

Aux membres du gouvernement provisoire de la république française.

Messieurs,

Représentant des États-Unis, chargé des intérêts et des droits de mon pays et de mes concitoyens résidant en France, et trop éloigné pour attendre des instructions, je saisis la première occasion de vous offrir mes félicitations, persuadé que mon gouvernement sanctionnera la démarche dont je prends l'initiative. Je ne saurais non plus manquer de vous dire que le souvenir de l'alliance et de la vieille amitié qui ont uni la France et les États-Unis est encore vivant et plein de force parmi nous.

Je suis bien assuré qu'un cri universel et puissant s'élèvera dans mon pays pour souhaiter à la France prospérité, bonheur et gloire, sous l'empire des institutions qu'elle inaugure, sauf la ratification de la volonté nationale. Tous les Américains [illegible] à la sagesse de la France, ces institutions auront pour le genre humain les heureux résultats dont la conduite magnanime de la nation dans ces derniers événements est [illegible] rassurant.

[illegible] des institutions pareilles que les États-Unis jouissent depuis soixante-dix ans d'une prospérité constante, avec un gouvernement d'une uniforme stabilité ; et si l'Union laisse invariablement aux autres pays le choix de leur gouvernement, sans intervenir en aucune façon, elle se félicitera naturellement de voir cette grande nation fleurir sous les institutions qui lui ont assuré à elle-même les bienfaits de l'ordre social et de la liberté publique.

Permettez-moi, messieurs, d'employer les mots dont le grand et excellent Washington, l'immortel fondateur de notre république, s'est servi dans une occasion pareille à celle-ci, et de terminer cette adresse en ajoutant à mes félicitations le souhait fervent que « l'amitié des deux républiques soit égale à leur durée. »

M. Arago a répondu que les membres du gouvernement recevaient, sans surprise, mais avec un vif plaisir l'assurance des sentiments exprimés par M. l'ambassadeur des États-Unis ; la France n'attendait pas moins d'une alliée dont elle se rapprochait aujourd'hui intimement par la proclamation de la République.

« Le gouvernement provisoire, a-t-il dit, vous remercie des vœux que vous faites pour la grandeur et la prospérité de la France. Il aime à répéter comme vous les paroles de Washington, et il a la ferme confiance que ces paroles ne seront pas seulement un désir, mais une réalité. »

M. Dupont (de l'Eure), s'approchant alors de l'ambassadeur, lui a dit :

« Permettez-moi, Monsieur, en vous serrant la main, de vous persuader que le peuple français serre la main du peuple américain. »

Ces Messieurs sont sortis, reconduits par trois membres du gouvernement provisoire. La garde a présenté les armes, et les cris de : *vive la république des États-Unis* ! ont salué l'ambassadeur.

—

Le gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui la visite officielle des ministres de la république Argentine et de la république de l'Uruguay.

—

On lit dans le *National* :

Le marquis de Normanby a eu ce matin une longue conférence particulière avec M. de Lamartine, dans l'hôtel de ce dernier. [illegible] de cet entretien, mais on croit pouvoir assurer [illegible] nature à ne laisser aucun doute sur les dispositions [illegible] de l'Angleterre envers la république française. La pensée de la Révolution, celle d'un vaste système libéral et pacifique, fortifiée de l'accession de [illegible] conquis la liberté depuis 1789, peut [illegible]

—

Nous apprenons que les instructions envoyées par le gouvernement anglais à lord Normanby, sitôt que la nouvelle de la révolution du 24 février [illegible] à Londres, lui enjoignent de la manière la plus [illegible] demeurer à son poste.

(*Siècle.*)

—

De tous côtés arrivent à Paris de nouvelles adhésions des départements au gouvernement républicain ; partout la république est proclamée sans résistance.

La bourse est encore restée fermée aujourd'hui. On disait au passage de l'Opéra que le syndicat des agents de change avait décidé que le cours de compensation du 3 p. c. serait fixé à 70 fr. 50 c. Dans la coulisse on ne semblait pas vouloir se soumettre à cette décision qui, si elle était maintenue, rendrait la liquidation impossible. Les membres influents de la coulisse doivent se réunir demain pour prendre une décision.

Actes administratifs.

PRÉFECTURE DU NORD.

Un arrêté du préfet provisoire du département du Nord, en date du 28 février, porte :

Art. 1er. L'échéance de toutes les valeurs commerciales dans le département du Nord est, à partir de ce jour et jusqu'au 10 mars prochain inclusivement, prorogée de dix jours ; tous protets et recours en garantie seront suspendus jusqu'à l'expiration de ladite prorogation.

—

Depuis quatre jours on cherchait M. Jollivet, dont personne n'avait de nouvelles. Hier, à huit heures, sur un avis anonyme, le commandant du château des Tuileries, le capitaine St-Amand, accompagné des citoyens Châlons d'Argé, commissaire délégué du ministère de l'intérieur, et Quentin, délégué du ministère des finances, se rendirent au poste du Pont-Tournant, près la place de la Révolution, et, après plusieurs recherches, découvrirent sous un tas de sable, 3 cadavres. Le 1er était celui d'un commis quincaillier ; le 2me, celui d'un charpentier ; le 3e, enfin, celui de M. Jollivet, ex-député de Rennes. Il avait reçu une balle sous l'aisselle droite. On a retrouvé sur son cadavre sa montre, sa médaille de député, un portefeuille contenant des papiers et cartes de visite.

—

On affirme qu'il est arrivé au ministère des affaires étrangères une lettre de M. de Flahaut, ambassadeur de France près le gouvernement autrichien, pour prier M. Guizot d'appuyer M. de Metternich dans une demande qu'il vient d'adresser au pape. Il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir du souverain-pontife l'autorisation de faire passer des troupes autrichiennes à travers les États de l'église, pour aider le roi de Naples à se *débarrasser* de la constitution qu'il vient d'être forcé d'accorder à ses sujets.

(*Réforme.*)

—

Le château de Suresne, qui a été brûlé par une bande qu'on croit stipendiée, appartient à M. Salomon, et non à M. James de Rotschild.

—

Une réunion de députés de la gauche et du centre a eu lieu chez M. Thiers, qui est très-loin d'avoir perdu l'esprit, comme on en a fait courir le bruit. « Messieurs, a dit l'ex-président du 1er mars, je serai le premier à donner mon adhésion au gouvernement provisoire et à remercier ses membres de n'avoir point failli aux nécessités qu'ils avaient fait naître. Nous ne devons pas nous poser en émigrés ; il faut prêter force à la constitution du pays. La royauté s'est suicidée, regrettons-le ; mais la France ne doit pas périr. »

—

Un service funèbre a été célébré ce matin, à la métropole, pour le repos des malheureuses victimes qui ont succombé dans les luttes des 22, 23 et 24 février. M. l'archevêque de Paris officiait, avec l'assistance de ses vicaires-généraux et de M. le curé de la métropole. Une population nombreuse s'était rendue à cette solennité.

Les ouvriers, au nombre d'environ 2,000 se sont présentés aujourd'hui sur la place de l'Hôtel-de-Ville, portant une pétition par laquelle ils demandaient que le gouvernement provisoire s'occupât de l'organisation du travail.

Une députation des ouvriers a été reçue par les membres du gouvernement ; puis M. Louis Blanc s'est présenté sur les marches de l'Hôtel-de-Ville et a annoncé aux pétitionnaires la décision prise par le gouvernement.

Il a vivement engagé les ouvriers à reprendre leurs travaux, à avoir confiance dans le dévouement du gouvernement provisoire, à donner l'exemple de l'ordre et de la modération. Les paroles de l'honorable membre ont été accueillies avec le plus grand enthousiasme. Les ouvriers se sont retirés dans l'ordre le plus parfait en criant : *Vive la république* ! et en chantant la *Marseillaise*.

(*Journal des Débats.*)

—

Ce qui se passe depuis deux jours à la caisse d'épargne de Paris, dément toutes les prévisions et présente le résultat le plus satisfaisant. Sur cent quatre-vingt-cinq mille déposants, il ne s'en est pas présenté plus de quatre mille cinq cents pour demander des remboursements.

Ce n'est à peu près que le double du nombre ordinaire des demandes, aussi bien que le double des sommes demandées ; et encore faut-il remarquer que ce surcroît provient en grande partie des besoins d'argent éprouvés soit par des ouvriers dont les travaux ont été interrompus, soit par des

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 3 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XIV.

Vous avez probablement raison, Mademoiselle Herminie ; et ce qui m'a touché comme vous, c'est de voir avec quelle reconnaissance cette pauvre jeune fille accueille la moindre preuve d'intérêt, pourvu qu'elle la croie sincère.

— Figurez-vous, Monsieur Olivier... que parfois j'ai vu de grosses larmes dans ses yeux.

— En effet, il me semble que sa gaîté doit cacher un fond de mélancolie habituelle, elle cherche à s'étourdir peut-être.

— Et puis, malheureusement son état, qui demande beaucoup de travail et de temps, est peu lucratif, pauvre enfant. Si les préoccupations de la pauvreté viennent se joindre à ses autres chagrins.

— Ce n'est que trop possible, Mademoiselle Herminie, — dit Olivier avec sollicitude, — elle doit être, en effet, bien à plaindre.

— Mais silence, la voilà ! — dit Herminie.

Puis elle ajouta :

— Ah mon Dieu ! elle met son châle ; on nous l'emmène.

En effet, Ernestine, derrière qui marchait Mme Lainé d'un air imposant, s'avança dans la chambre à coucher, et fit à Herminie un signe de tête qui semblait dire qu'elle partait à regret.

La duchesse alla au-devant de sa nouvelle amie, et lui dit :

— Comment ! vous nous quittez déjà ?

— Il le faut bien, — répondit Ernestine, en accusant d'un petit regard malin l'innocente Mme Lainé.

— Mais au moins, vous viendrez dimanche ? ma chère Ernestine ? Vous savez que nous avons mille choses à nous dire.

— Oh ! j'espère bien venir, ma chère, Herminie ; j'ai autant que vous le désir de nous revoir bientôt.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

— Et faisant un salut gracieux au jeune sous-officier, Ernestine lui dit :

— Au revoir, Monsieur Olivier.

— Au revoir, Mademoiselle, — répondit le jeune soldat en s'inclinant.

Une heure après, Mlle de Beaumesnil et Mme Lainé étaient de retour à l'hôtel de la Rochaigue.

Mlle de Beaumesnil, de retour du bal de Mme Herbaut, resta seule et écrivit ce qui suit sur son journal :

« Dieu soit béni, chère maman. L'inspiration à laquelle j'ai cédé, était bonne.

» Oh ! dans cette soirée, quelle cruelle leçon, d'abord ; puis, quel profitable enseignement, et enfin, quelles douces compensations.

» Deux personnes de cœur m'ont témoigné un intérêt, *vrai*.

» Oh ! oui, cette fois bien vrai, bien désintéressé, car ces personnes-là, du moins, ignorent que je suis *la plus riche héritière de France*.

» Elles me croient pauvre, dans un état voisin de la misère, et puis surtout elles ont été sincères envers moi ; je le sais, j'en suis certaine, oui, elles ont été sincères.

» Juge de mon bonheur, je puis enfin avoir foi en quelqu'un, ma mère, « moi qui suis arrivée à la défiance de tous, grâce aux adulations des gens » qui m'entourent.

« *Enfin, je crois savoir ce que je vaux, ce que je parais.*

» Je suis loin d'être jolie, je n'ai rien au monde qui puisse me faire remarquer, je suis une de ces créatures qui doivent toujours passer inaperçues à moins que quelques cœurs compatissants ne soient touchés de mon air naturellement doux et triste.

» Ce que je dois donc réellement inspirer (si j'inspire quelque chose) est » cette sorte de tendre commisération que les âmes d'une délicatesse rare » ressentent parfois à la vue d'un être inoffensif, souffrant de quelque peine cachée.

» Si cette commisération me rapproche d'une de ces natures d'élite, ce » qu'elle trouve et aime en moi, c'est une grande douceur de caractère, » jointe à un besoin de réciproque sincérité.

» Voilà ce que je suis, rien de plus, rien de moins.

» Et quand je compare ces humbles avantages, les seuls que je possède, » aux perfections inouïes, idéales, que la flatterie se plaît à m'accorder si » magnifiquement.

» Quand je pense à ces *passions soudaines, irrésistibles* que j'ai inspirées à des gens qui ne m'ont jamais parlé.

» Quand je pense enfin à l'*effet* que je produisais en entrant quelque » part et que je me rappelle qu'au bal de ce soir, je n'ai été invitée à danser » *que par charité*, toutes les jeunes filles ayant été engagées de préférence » à moi, car j'étais la plus laide de cette réunion, oh ! ma mère ! moi qui n'ai » jamais eu de haine pour personne, je le sens, je les hais autant que je les » méprise, ces gens qui se sont joués de moi par leurs basses flatteries. Je » suis tout étonnée des mots durs, amers, insolents, qui me viennent à l'esprit, et dont j'espère un jour accabler ceux qui m'ont voulu tromper, lorsqu'une épreuve à laquelle je veux les soumettre au grand bal de jeudi, » chez Mme la marquise de Mirecourt, m'aura complètement prouvé leur » fausseté.

» Hélas ! chère maman, qui m'eût dit, il y a quelque temps, que moi, si » timide, je prendrais un jour de ces résolutions hardies ? Mais la nécessité d'échapper à de grands malheurs donne du courage, de la volonté [illegible]

» Puis il me semble que, de moment en moment, mon esprit, jusqu'alors » fermé à tout ce qui était défiance, observation, je dirais presque intrigue » et ruse, s'ouvre davantage à ces pensées, mauvaises sans doute, mais que » l'abandon où je suis, fait excuser peut-être.

» Je te l'ai dit, chère maman, la cruelle leçon que j'ai subie, n'a pas » été, du moins, sans compensation.

» D'abord, j'ai trouvé, j'en suis certaine, une amie généreuse et sincère. Me voyant délaissée... cette charmante jeune fille a eu pitié de mon » humiliation... elle est venue à moi... elle s'est ingéniée à me consoler... » avec autant de bonté que de grâce... J'ai ressenti... je ressens pour elle la » plus tendre reconnaissance...

» Oh ! si tu savais, chère maman, ce qu'il y a de nouveau, de doux, de délicieux pour moi, *la plus riche héritière de France*, jusqu'alors assaillie » de tant de protestations menteuses, à chérir quelqu'un qui m'a vue humiliée, qui me croit malheureuse, et qui, pour cela seul, me témoigne le » plus touchant intérêt, *qui m'aime enfin pour moi-même* !

» Que te dirai-je ?.. être recherchée... aimée... à cause des infortunes » que l'on suppose... combien cela est ineffable pour le cœur lorsque jusqu'alors on a été recherchée... aimée (en apparence) seulement à cause » des richesses que l'on vous sait !!

» La sincère affection que j'ai trouvée cette fois, m'est si précieuse, » qu'elle me donne l'espérance d'un heureux avenir, désormais, sûre d'une » amie éprouvée, que puis-je craindre ? Ah ! cette amie, je n'aurai pas à » trembler de la voir changer, lorsqu'un jour je lui avouerai qui je suis !!

» A qui je te dis d'Herminie (elle s'appelle ainsi), je dois joindre ce qui a rapport » à M. Olivier, que l'on croirait le frère de cette jeune fille par le cœur » et par la loyauté ; voyant que personne ne m'invitait, c'est lui qui m'a

militaires de toutes armes qui changent de garnison ou vont être réincorporés. On peut donc affirmer dès à présent, que la confiance des déposants à la caisse d'épargne a résisté victorieusement et au delà de toutes les espérances à une nouvelle et décisive épreuve. (*National.*)

Vues politiques du nouveau gouvernement français.

Nous trouvons dans le *National* un article que l'on peut considérer comme une espèce de manifeste du nouveau gouvernement quant à la politique extérieure de la France. Nous en recommandons la lecture.

« Il y a lieu d'examiner la situation de la république française à l'égard des puissances étrangères. Jamais les relations des peuples n'ont été aussi étroites, jamais les contre-coups ne doivent être ressentis aussi profondément dans l'Occident, et jamais il n'a été frappé de coups plus violents que celui qui vient d'emporter la dynastie d'Orléans, et avec elle la monarchie. La France, contemplée aujourd'hui avec étonnement et admiration par les nations, deviendra leur fanal du moment que la nouvelle république aura surmonté les difficultés qui l'entourent. Parmi ces difficultés se présentent les relations extérieures. Trois alternatives seulement sont possibles : serons-nous attaqués? attaquerons-nous? ou bien resterons-nous dans l'expectative?

» Serons-nous attaqués? Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'Europe pour comprendre combien cela est invraisemblable. Prenons une à une les trois grandes puissances du Nord, celles à qui l'événement de nos trois journées sera le plus déplaisant, et voyons réellement ce qu'elles peuvent contre nous. L'Autriche a en face d'elle l'Italie tout entière, qui s'arme, qui se prépare à la lutte, et qui, s'il y avait guerre contre nous, serait un si puissant auxiliaire de la France. Une armée autrichienne occupe la Lombardie, et la Lombardie menace à chaque instant ses oppresseurs d'une insurrection. Sur le flanc de l'Autriche, et donnant la main à l'Italie, s'étend la Suisse radicale, victorieuse du *Sonderbund*, et appartenant tout entière à la cause populaire. Là, du haut de ses montagnes, comme du haut d'une forteresse inexpugnable, elle inquiéterait et entraverait toute démonstration militaire de l'Autriche, et rendrait sa situation périlleuse. L'Autriche a fort à faire pour maintenir le *statu quo*, et par conséquent il est invraisemblable qu'elle donne la première le signal des combats. La grande puissance allemande, la Prusse, n'est point en présence d'une Italie qui réclame les armes à la main sa liberté ; mais elle n'a guère davantage la liberté de ses mouvements. Qui ne sait combien les idées révolutionnaires et sociales ont fait de progrès en Allemagne, et qui ne prévoit quelle impulsion elles vont recevoir du triomphe remporté par Paris?

» Le gouvernement prussien va se trouver devant les exigences croissantes de cette assemblée qu'il consulte, et de l'opinion publique allemande, dont la voix s'élève plus haut de jour en jour. A quel titre déciderait-il les Allemands à venir envahir nos provinces et à nous apporter une guerre que nous ne leur apportons pas? Nous sommes satisfaits de notre puissance, glorieux de l'exemple que nous donnons au monde, fiers des sacrifices que nous faisons pour la civilisation générale, et nous ne demandons qu'à résoudre entre nous les difficiles problèmes qui surgissent. Jamais, à ces conditions, on n'entraînera l'Allemagne contre nous. Reste donc la Russie, reculée au loin dans le Nord. Mais que peut-elle si elle est privée de l'Allemagne? et d'ailleurs n'est-elle pas occupée aussi à comprimer la Pologne, qui n'a point renoncé à revendiquer sa nationalité, et qui bientôt va entendre comme un cri d'espérance le cri parti des bords de la Seine?

» Laissons donc tomber comme un vain fantôme ces projets de coalition contre nous, et que nos idées à cet égard ne soient pas troublées par le souvenir de 1814 et de 1815. Alors, par le plus funeste des malentendus, nous eûmes pour adversaires, outre les rois, nos ennemis naturels, les peuples qui se précipitèrent exaspérés par la conquête napoléonienne. Aujourd'hui, rien de plus clair que notre position. Nous sommes amis des peuples, et tous les peuples le savent. Les rois ne réussiront pas à faire prendre le change sur quelque chose d'aussi manifeste.

» Attaquerons-nous? Ce serait une faute capitale et par là nous donnerions le prétexte à toutes les calomnies. On exploiterait contre nous les souvenirs du passé, on signalerait notre ambition, on accuserait notre esprit de conquête et d'envahissement, on toucherait la corde de l'orgueil national et on ne tarderait pas à nous noircir dans l'esprit des peuples, qui aujourd'hui sont si bienveillants pour la France et si confiants en elle. On verrait se renouveler les funestes dissentiments qui ont amené la chute de l'empire, et se rompre le faisceau de la fraternité des nations.

» L'expectative est donc le parti qu'il importe de suivre; c'est la politique qui sauvera nos intérêts et ceux de l'Europe. De là nous verrons les événements marcher, nous reconnaîtrons parmi les peuples ceux qui ont le plus de tendances à renouveler leur état social, et nous ne viendrons aucunement troubler par une intervention intempestive le travail d'idées qui les affranchit. Notre exemple, notre appui moral sont suffisants pour modifier l'Europe; nos armes ne feraient que retarder cette modification et en interrompre le cours régulier.

» Mais il est un cas où, de toute nécessité, il faudrait sortir de l'expectative; ce serait celui où l'Autriche, ne se bornant pas à demeurer sur la défensive, attaquerait elle-même et envahirait l'Italie, soit qu'elle marche sur la Toscane, sur Rome ou sur Naples, soit qu'elle dirige ses troupes contre le Piémont, la république française aurait l'obligation étroite de s'opposer à cette acte d'agression et de violence, et d'offrir à l'Italie le secours d'une armée et d'une flotte. Non qu'à vrai dire nous regardions les Italiens comme faibles et incapables de se défendre par eux mêmes; mais la lutte serait douteuse. Or, il importe qu'elle ne le soit pas, et ils permettront à leurs amis de France de partager leurs dangers, et de payer à l'Italie une dette de reconnaissance pour tout le sang que les Italiens ont versé dans les rangs français. »

Et plus loin :

« Le gouvernement provisoire a de grands devoirs à remplir dans les circonstances actuelles.

» D'une part, il doit intéresser au maintien de l'ordre cette portion considérable de citoyens qui, jusqu'alors privés de tous droits politiques, ne soupçonnent peut-être pas encore par quels moyens les vœux légitimes seront tous satisfaits. L'économie du gouvernement républicain, son mécanisme si simple, si régulier, rend toutes les réformes, toutes les améliorations faciles et promptes. Ces réformes, la précipitation de l'impatience pourrait les compromettre; le calme de la confiance doit permettre de les réaliser dans le plus bref délai.

» D'autre part, le gouvernement provisoire doit agir de manière à confirmer la bonne opinion qu'il a déjà donnée de lui-même aux citoyens qui, sous l'ancien ordre de choses, ne désiraient pas un changement aussi radical, mais qui se résignent loyalement à accepter les faits accomplis. Il y a là des intérêts considérables que le gouvernement provisoire doit hautement rassurer. Nous savons que les mécontents vont semant des rumeurs alarmantes; qu'ils s'efforcent de décrier les personnes et les choses, et qu'ils calomnient nos intentions, celles de nos amis, en représentant comme subversives et anarchiques les maximes d'Etat qui sont la base même du gouvernement républicain.

» Pour calmer les inquiétudes que pourraient faire naître ces discours factieux, les membres du gouvernement provisoire n'auront qu'à transporter ces maximes dans l'ordre des faits : nous n'avons pas, pour notre part, moins bonne opinion de leurs lumières que de leur dévouement à la chose publique, et quand on les verra reconnaître solennellement les droits bien acquis, garantir la sécurité des intérêts respectables, qui s'épouvantera davantage des chimères imaginées par nos mécontents?

» Le principe du gouvernement républicain est un principe d'ordre. Nous avons conquis un gouvernement vraiment normal, qui a pour base un seul principe, la souveraineté du peuple; qui a pour objet la satisfaction d'un seul intérêt, l'intérêt national; qui se concentre tout entier dans un seul pouvoir, l'Assemblée législative. Voilà la garantie première, principale, fondamentale de l'ordre public, et cette garantie est inviolable, car c'est en quelque sorte la raison d'être du gouvernement républicain.

» Mais, se dit-on, les passions! Les passions, les ambitions et leur mauvais cortége ne peuvent-elles pas troubler cette belle et savante harmonie? Non, nous ne nous étonnons pas que des souvenirs, de tristes souvenirs, agitent les consciences et les remplissent de pressentiments cruels. Mais, nous en avons la pleine et entière certitude, les discordes politiques qui ont autrefois servi de prétexte et d'aliment à ces fatales ambitions n'éclateront pas dans notre république : si l'expérience du passé nous enseigne que les partis peuvent ouvrir des abîmes où se précipite la liberté, nous saurons profiter de cette expérience. C'est un engagement que nous pouvons prendre devant le pays! »

Le *Journal des Débats* annonce les motifs de l'adhésion qu'il donne au nouveau gouvernement de la France.

Avant tout et par-dessus tout, l'union! Nous ne cesserons d'exhorter nos concitoyens, de toute notre âme et de toutes nos forces, à la paix et à la concorde. Tant que nous le pourrons, nous élèverons notre voix pour les appeler tous à la défense de l'ordre qui peut seul assurer la liberté. Un seul intérêt doit dominer tous les autres, celui de la commune patrie; nous n'en connaissons point, nous n'en voulons point connaître d'autre.

C'est dans cet intérêt sacré que nous appelons tous les bons citoyens à se réunir autour du gouvernement établi, à donner leur concours entier, sincère, à ceux qui représentent le principe de l'autorité. Nous les engageons tous à aller se faire inscrire dans leurs légions; il faut que tous, aujourd'hui, nous soyons les soldats de l'ordre public.

Il faut que la France soit unie, il faut qu'elle le soit pour être heureuse et pour être forte, pour être libre et pour être indépendante. Songeons à l'émotion inexprimable et profonde que vont jeter dans l'Europe entière les événements qui viennent de changer la face de notre pays. Que la France reste digne d'elle-même; qu'elle sache n'inspirer ni terreur par le désordre ni espérances par la discorde. Soyons unis, soyons nous-mêmes.

Quant à nous, nous donnons les premiers l'exemple, en refoulant dans nos cœurs nos souvenis et nos regrets. Nous ferons à ceux qui nous gouvernent l'honneur de ne pas mentir; qu'ils voient un gage de la sincérité du concours que nous leur donnons. Au milieu des tempêtes par lesquelles Dieu et les peuples manifestent leur colère et leur puissance, au milieu du naufrage des illusions et des rêves, au-dessus des débris des espérances et des regrets, l'arche sainte de la patrie surnage et poursuit sa marche mystérieuse.

C'est sur elle que nos yeux sont fixés; c'est elle que nos craintes, nos vœux, notre anxiété, mais toujours notre impérissable amour, suivent et accompagnent. Si ceux qui la conduisent au milieu des orages du présent et des ténèbres de l'avenir la sauvent des écueils et la mènent vers le port, nous ne leur refuserons point notr part de reconnaisance, et ils auront bien mérité de la France, de l'humanité et de la civilisation.

Reconnaissance de la République française par l'Angleterre.

Le *Galignani's Messenger* publie la note suivante :

Nous apprenons qu'en conséquence des instructions qu'il vient de recevoir de lord Palmerston, lord Normanby a eu avec M. de Lamartine une autre entrevue, dans laquelle il a déclaré à ce ministre que l'Angleterre ne désirait nullement susciter des obstacles au gouvernement provisoire, et que le changement qui vient d'avoir lieu en France, n'altérera pas les relations amicales qui, jusqu'à ce jour, ont existé entre les deux pays.

On lit dans *The Express*, du 26 février :

Préparatifs militaires. — Dépêche télégraphique de Portsmouth.

Portsmouth, 26 février.

Il est arrivé hier au soir une dépêche télégraphique de l'amirauté, dans le but de demander s'il y avait 4 bateaux à vapeurs tout prêts à entrer en service actif. Le steamer *Stromboli* a l'ordre de se tenir prêt à mettre en mer ce soir même.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui au ministère des affaires étrangères. L'heure indiquée pour la réunion était deux heures. Quelque temps avant cette heure la plupart des membres du cabinet étaient déjà au ministère.

Lord John Russell a eu ce matin une audience de la reine à Buckingham Palace.

Des dépêches ont été expédiées ce matin, du ministère des affaires étrangères au marquis de Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Le vicomte Palmerston a eu hier une audience de la reine, à Buckingham Palace.

Le langage des journaux anglais au sujet des derniers événements de Paris est en général fort réservé. Le sentiment qui domine dans les articles que publient les feuilles de Londres sur ces événements, est l'espoir que la France, instruite de la dure expérience des dernières années du 18e siècle, ne marchera pas sur les traces des hommes qui défièrent plus d'une fois l'Europe entière; qu'elle respectera les nationalités étrangères, qu'elle se soumettra aux traités, qu'enfin elle ne troublera pas la paix de l'Europe par un système provocateur et agressif. Quelques journaux, comme le *Times* et le *Daily-News*, expriment, il est vrai, cet espoir en termes assez peu bienveillants et qui prouvent qu'ils font peu d'état de la susceptibilité du peuple français. Le *Morning Post* et le *Morning Herald* sont les seuls qui contiennent quelques mots de commisération pour l'infortune de cette auguste famille qui s'est vue dans l'espace de quelques heures précipitée du trône, et réduite à chercher un refuge sur la terre étrangère.

Le *Times*, après avoir passé rapidement en revue les événements qui en quelques heures ont changé le gouvernement en France, s'exprime ainsi :

« Il faudrait une foi bien robuste pour attendre beaucoup de stabilité

» engagée *par charité*, et, telle est sa franchise, qu'il n'a pas nié cette » compassion; bien plus, lorsque j'ai eu la hardiesse de lui demander » s'il me trouvait jolie, il m'a répondu que non; mais que *j'avais une* » *physionomie qui intéressait par son expression de douceur et de bonté.* »

» Ces simples paroles m'ont fait un plaisir inouï, je les sentais vraies, » car elles se rapportaient à ce que tu me disais, bonne mère, lorsque tu » me parlais de ma figure; et ces paroles, c'était bien à la pauvre petite bro- » deuse qu'elles s'adressaient, et non pas à la riche héritière.

» M. Olivier est simple soldat, je crois; il a dû cependant recevoir une » éducation distinguée, car il s'exprime à merveille, et ses manières sont » parfaites; de plus, il est aussi bon que brave; il prend un soin filial de » son vieil oncle, ancien officier de marine.

» Oh ma mère! quelles vaillantes natures que celles-là! comme l'on » est à l'aise auprès d'elles; comme, à leur sincérité, le cœur s'épanouit! » comme ces relations semblent bonnes et saines à l'âme! quelle gaîté » douce et sereine dans leur pauvreté! quelle résignation dans le travail! » car tous les deux sont pauvres, tous deux travaillent, Herminie, pour vi- » vre, M. Olivier pour ajouter à l'insuffisante retraite de son vieil oncle.

» Travailler pour vivre!...

» Et encore, Herminie me disait que quelquefois le travail manquait; » car l'excellente enfant, (oh! je puis l'appeler ma sœur), m'a proposé de » me recommander à une maison de broderie, afin, m'a-t-elle dit, que » j'ignore ce qu'il y a de cruel dans le chômage d'occupation.

» Manquer de travail!...

» Mais alors, mon Dieu! c'est manquer de pain! mais c'est la misère! » c'est la maladie! c'est la mort, peut-être!...

» Toutes ces jeunes filles que j'ai vues à cette réunion, si riantes, si gaies » ce soir, et qui vivent, comme Herminie, uniquement de leur travail, peu- » vent donc souffrir demain de toutes les horreurs de la misère, si ce travail » leur manque?

» Il n'y a donc personne à qui elles puissent dire :

» *J'ai bon courage, bonne volonté, donnez-moi seulement l'occupation.*

» Mais c'est injuste, mais c'est odieux, cela! On est donc sans pitié les » uns pour les autres? Ça est donc égal qu'il y ait tant de personnes ignorant » aujourd'hui si elles auront du pain demain?

» Oh! ma mère! ma mère! maintenant je comprends ce vague sentiment » de crainte, d'inquiétude dont j'ai été saisie quand on m'a appris que j'étais » si riche, j'avais donc raison de me dire, avec une sorte de remords :

» *Tant d'argent? à moi seule? pourquoi cela?*

» *Pourquoi tant à moi? rien aux autres?*

» *Cette fortune immense, comment l'ai je gagnée?*

» *Helas! je l'ai gagnée seulement, par ta mort, ô ma mère, par ta mort, ô mon père.*

» Ainsi, pour que je sois si riche, il faut que j'aie perdu les êtres que je » chérissais le plus au monde.

» Pour que je sois si riche, peut-être faut-il qu'il y ait des milliers de » jeunes filles comme Herminie, toujours exposées à la détresse, joyeuses » aujourd'hui, désespérées demain.

» Et quand elles ont perdu la seule richesse de leur âge, leur insoucian- » ce et leur gaîté, quand elles sont vieilles, quand ce n'est plus seulement » le travail, mais les forces qui leur manquent, que deviennent-elles, ces » infortunées?

» Oh! ma mère, plus je songe à la disproportion effrayante entre mon » sort et celui d'Herminie ou de tant d'autres jeunes filles, plus je songe à » toutes les ignominies qui m'assiégent, à tous les projets ténébreux dont je » suis le but parce que je *suis riche*, il me semble que la richesse laisse au » cœur une amertume étrange.

» A cette heure où ma raison s'éveille et s'éclaire, il faut enfin que j'é- » prouve la toute puissance de la fortune sur les âmes vénales, il faut que je » voie jusqu'à quel honteux abaissement je puis, moi jeune fille de seize ans, » faire courber tout ce qui m'entoure. Oui, car mes yeux s'ouvrent mainte- » nant, je reconnais avec une gratitude profonde que la révélation de M. de » Maillefort m'a seule mise sur la voie de ses idées que je sens pour ainsi » dire éclore en moi, de minute en minute.

» Je ne sais, mais il me semble, chère maman, que maintenant je t'ex- » prime mieux ma pensée, que mon intelligence se développe, que mon es- » prit sort de son engourdissement, qu'en certaines parties enfin mon carac- » tère se transforme, et que s'il reste tendrement sympathique à ce qui est » généreux et sincère, il devient résolu, agressif, à l'égard de tout ce qui est » faux, bas et cupide.

» Je ne me trompe pas, on m'a menti en me disant que M. de Maillefort » était ton ennemi, chère et tendre mère; on a voulu me mettre en défiance » contre ses conseils. C'est à dessein que l'on a favorisé mon fâcheux éloi- » gnement pour lui, éloignement causé par des calomnies dont j'ai été dupe.

» Non, jamais, jamais je n'oublierai que c'est aux révélations de M. de » Maillefort que j'ai dû l'inspiration d'aller chez Mme Herbaut, dans cette » modeste maison où j'ai puisé d'utiles enseignements, et où j'ai rencontré » les deux seuls cœurs généreux et sincères que j'aie connus, depuis que je » vous ai perdus, ô mon père! ô ma mère! »

. . . .

Le lendemain matin du jour où elle avait assisté au bal de Mme Herbaut, Mlle de Beaumesnil sonna sa gouvernante un peu plus tôt que d'habitude.

Mme Lainé parut à l'instant, et dit à Ernestine :

— Mademoiselle a passé une bonne nuit?

— Excellente, ma chère Lainé; mais, dites-moi, avez-vous fait causer, ainsi que je vous en avais priée hier au soir, les gens de mon tuteur, afin de savoir si l'on avait quelque soupçon sur notre absence?

— L'on ne se doute absolument de rien, Mademoiselle. Mme la baronne a seulement envoyé ce matin, de très bonne heure, une de ses femmes pour savoir de vos nouvelles.

— Et vous avez répondu?

— Que Mademoiselle avait passé une meilleure nuit, quoiqu'un peu agitée; mais que le calme absolu de la soirée d'hier avait fait beaucoup de bien à Mademoiselle.

— C'est à merveille. Maintenant, ma chère Lainé, j'ai autre chose à vous demander.

— Je suis aux ordres de Mademoiselle; seulement, je suis désolée de ce qui est arrivé hier soir chez Mme Herbaut, — dit la gouvernante d'un ton pénétré, — j'étais au supplice pendant toute la soirée.

— Et, que m'est-il donc arrivé chez Mme Herbaut?

— Comment! mais l'on a accueilli Mademoiselle avec une indifférence, une froideur. Enfin, c'était une horreur, car Mademoiselle est habituée à voir tout le monde, s'empresser autour d'elle comme cela se doit.

— Ah! cela ce doit?

— Dam. Mademoiselle sait bien les égards que l'on doit à sa position, tandis que hier j'en étais mortifiée, révoltée. Ah! pensais-je, à part moi, si l'on savait que cette jeune personne à qui on ne fait pas seulement attention, est Mlle de Beaumesnil, il faudrait voir tout ce monde là se mettre à plat ventre.

— Ma chère Lainé, je veux d'abord vous tranquilliser sur ma soirée d'hier, j'en ai été ravie, et tellement, que je compte aller au bal de dimanche.

— Comment, Mademoiselle, veut encore.

— C'est décidé, j'irai. Maintenant, autre chose. — L'accueil même que l'on m'a fait chez Mme Herbaut, et qui vous scandalise si fort, est une preuve de la discrétion que j'attendais de vous, je vous en remercie, et si vous agissez toujours de la sorte, je vous le répète, votre fortune est assurée.

d'un ordre de choses si soudainement créé. Assurément nous ne voudrions pas traverser un lac après une seule gelée, ni encore moins faire passer sur cette glace légère des chariots chargés.

« Cependant, il faut songer que ce gouvernement n'est que provisoire, ce qu'il ne prétend pas être autre chose. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il a déjà trois jours d'existence, et nous pouvons déjà le juger par ses actes. L'ensemble prouve qu'il ne manque ni de résolution ni de vues. Il a proclamé ses principes avec des formes beaucoup plus intelligibles, il est vrai, en France qu'en Angleterre. Il a dissous les chambres et a aboli la chambre des pairs. Il va consulter le peuple français sur la forme convenable à donner à la souveraineté nationale dont il s'occupe de préparer l'organisation. Mais la mesure la plus énergique et la plus significative est la formation de ces 24 bataillons de garde nationale mobile qui se composera de pauvres citoyens qui ne peuvent ni se nourrir ni s'habiller, et qui doit constituer deux corps d'armée d'observation sur la frontière.

Si le gouvernement provisoire est aussi compétent pour agir qu'il l'est pour faire des proclamations, il possède de certains éléments de stabilité. C'est là le premier point.

Tant que ces arrangements ne concernent que la France, nous n'avons pas le droit de les critiquer. La France se gouvernera elle-même, si telle est sa volonté. Rien n'est moins douteux, et nous croyons que les autres nations ont assez d'embarras chez elles sans vouloir entreprendre la garde de la jeune France. L'Angleterre n'a jamais reconnu d'autre principe. Pitt a reconnu le gouvernement révolutionnaire de son temps et a négocié avec lui à Lille et à Paris. Il est inutile de multiplier les exemples. Nous avons reconnu toutes les formes de révolutions. L'indépendance des nations est sacrée pour l'Angleterre.

Nous n'avons pris envers Louis-Philippe d'autre engagement que celui que nous avions pris envers son prédécesseur et le peuple français. *Le peuple et quelques députés* assistés par la garde nationale ont déposé Charles X et fait monter Louis-Philippe sur le trône. Nous avons respecté cette révolution, et la première fois que le roi d'Angleterre s'est adressé à son parlement, il l'a informé que la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner en France et que le duc d'Orléans avait été appelé au trône sous le titre de roi des Français.

Le peuple et quelques députés assistés par la garde nationale viennent d'agir de nouveau. Ils ont déposé ce même duc d'Orléans et décrété la république. Du point de vue des préjugés nationaux, nous pouvons ne pas aimer ce changement autant que le précédent, mais nous n'avons d'ailleurs aucun motif de plus pour ne pas acquiescer à l'acte du peuple.

Mais tout ce qui a été fait à Paris n'est que jeux d'enfants en comparaison de ce qui reste à faire... La garde nationale n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur l'histoire de la semaine dernière pour apprendre qu'il faut quelque chose de plus que le fouet pour conduire le char rapide des révolutions.

Cette garde prétorienne de boutiquiers, de marchands, d'honnêtes artisans, croit-elle que sa responsabilité a cessé? Si elle n'est pas responsable envers le monde, elle l'est envers la France; sinon envers la France, du moins envers elle-même. Sous le règne de la Terreur, ce ne sont pas les hommes qui la composent qui dominent, ils n'existent même pas; et sans un gouvernement fort et consciencieux, quelle qu'en soit la forme, il est sûr que la Terreur viendra.

Une fois les soutiens de l'ordre affaiblis, le sol s'entrouvrira sous les pieds pour vomir la destruction et l'anarchie. Des bandes de misérables sortiront de leurs repaires et unissant leurs forces, établiront un despotisme sanguinaire qui puisera son énergie dans le crime plutôt que dans le nombre de ses séides.

[illegible] s'élève de nouveau et réclame ses hécatombes de victimes humaines [illegible] ront qui se croient aujourd'hui à l'abri. La famine [illegible] encore que l'échafaud. Mais il est des crimes plus glorieux, quoique tout aussi coupables, et dont la responsabilité retomberait aussi sur ceux qui, ayant donné la première impulsion, manquent du courage nécessaire pour l'arrêter. Il y a des crimes contre les nations aussi bien que contre les individus. Les marchands de Paris sont-ils prêts à déclarer la guerre à l'Europe? L'Europe respectera l'indépendance nationale, mais, s'il le faut, elle défendra celle qui serait menacée. Si elle laisse toute liberté de choix, elle protégera aussi cette même liberté.

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner à demain plusieurs articles de la presse de Londres.

Arrivée du duc de Nemours à Londres.

Londres, le 28 février.

Le duc de Nemours, accompagné d'un de ses enfants, le duc et la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg (la princesse Clémentine) et leurs trois enfants sont arrivés hier soir à la station du chemin de fer du sud-est, où le comte de Jarnac, prévenu de leur arrivée par le télégraphe électrique, attendait LL. AA. RR. Les princes sont montés dans deux voitures de la cour et se sont rendus immédiatement à l'ambassade française. Aussitôt après leur arrivée, ils ont reçu la visite du prince Albert, du duc régnant et la duchesse de Saxe-Cobourg. L'entrevue a été des plus touchantes : le duc de Nemours et la princesse Clémentine sa sœur étaient dans le plus grand abattement. La duchesse de Nemours, avec ses autres enfants, devait quitter Paris avec son époux, mais dans le désordre de sa fuite le duc n'a pas retrouvé la princesse, et il a dû quitter la France sans elle.

Le duc de Nemours, la princesse Clémentine et le prince son époux se sont rendus aujourd'hui au palais Buckingham pour faire une visite à la reine et au prince Albert. Sir Strafort Canning a eu ce matin une entrevue avec le duc de Nemours. La duchesse de Kent et un grand nombre de personnes de distinction se sont fait inscrire aujourd'hui à l'ambassade français.

On ne sait rien jusqu'à ce moment à l'ambassade de la route qu'a prise Louis-Philippe. On ne croit pas que l'ex-roi se soit rendu au château d'Eu comme on l'avait annoncé, mais on croyait à Londres qu'il s'était rendu en Belgique.

Voici, d'un autre côté, ce qu'on écrit de Southampton, à la date d'hier soir : D'après un bruit généralement accrédité, il y a tout lieu de croire que le gouvernement attend l'arrivée de Louis-Philippe dans la journée de demain. Le prince Albert doit, assure-t-on, venir lui-même recevoir l'ex-roi à son débarquement.

On lit dans une lettre de Southampton, datée de ce matin :

Hier soir, l'amirauté a transmis l'ordre d'expédier dans les ports français de Cherbourg et du Hâvre tous les steamers disponibles. Le *Monarch* et l'*Iberia* sont déjà partis. Le Hâvre est rempli d'Anglais qui sont dans la plus vive inquiétude. Tous les Anglais qui se trouvaient à Paris se sont empressés de quitter cette ville. Le *Saumarez* vient d'arriver avec 86 passagers, au nombre desquels se trouvait la duchesse de Montpensier.

Le duc de Montebello, dernier ministre de la marine sous Louis-Philippe, et M. Gabriel Delessert, son dernier préfet de police, sont arrivés hier à Londres.

Un voyageur qui arrive d'Angleterre nous apprend que M. Guizot est débarqué à Douvres dimanche matin. Le bâtiment qui portait sa fortune a essuyé une effroyable tempête. Deux passagers et un matelot ont péri dans la traversée. M. Guizot, plus heureux, est arrivé sain et sauf. Il avait gardé l'incognito à bord.

La *Gazette de Cologne* du 29 publie, sous le titre *De l'Allemagne et des récents événements en France*, un article dont voici l'analyse :

L'Europe est encore à la veille de grands changements, et les événements qui viennent de se passer ont exercé une influence immense, même sur les esprits qui ne suivent que de loin les affaires politiques.

En Italie, le peuple n'aspire qu'à une monarchie constitutionnelle; mais la France, la puissante France, ne veut rien moins que la république, forme de gouvernement que l'on ne considérait généralement comme applicable qu'à des états de peu d'étendue, du moins en Europe. Et cette nouvelle forme de gouvernement vient de se produire au milieu des systèmes chancelants qui président aux destinées de cette partie du monde. La pensée consolante que la paix du monde ne serait pas troublée, semble aujourd'hui sur le point de recevoir un terrible démenti.

Il est vrai que la proclamation d'une république en France, est un événement qui ne regarde que la France; c'est une question exclusivement française, aussi long-temps que les Français resteront dans leurs limites géographiques. Jusque-là, les Allemands pourront paisiblement assister au développement du nouvel état de choses. Mais c'est le premier et le plus saint des devoirs pour les Allemands, de veiller à ce que les Français se tiennent dans les limites, ou du moins à ce qu'ils ne troublent pas le repos et la tranquillité de l'Allemagne. Dans le cas contraire, les Allemands devraient les combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Ceux-là seraient traîtres à leur pays qui appelleraient le secours de l'étranger pour introduire la liberté dans leur patrie. La liberté ne doit jamais s'acquérir aux dépens de l'indépendance et de l'honneur de la nation.

Nouvelles d'Angleterre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 28 février.

M. Hume. Je désire adresser une question au ministère au sujet du gouvernement qui a existé en France et qui a été remplacé par un gouvernement provisoire. Je désire savoir si le cabinet a l'intention de s'abstenir de toute intervention dans les affaires du peuple français, et de le laisser libre de choisir tel gouvernement qu'il lui plaira (longs et bruyants applaudissements), en un mot, d'éviter tout ce qui pourrait entraîner pour lui la nécessité d'une intervention. Je désire que le ministère réponde à ces questions, s'il n'y voit aucun empêchement. (Applaudissements.)

Lord John Russell se lève au bruit d'applaudissements prolongés auxquels succède un silence complet. Je ne vois aucune espèce de difficulté à répondre à la question de l'honorable membre. J'ai reçu sur les événements qui viennent d'avoir lieu à Paris les renseignements que tout le monde connaît. Quoique je n'eusse pas cru qu'il fût nécessaire de faire cette déclaration, je puis affirmer à la chambre que nous n'avons nullement l'intention d'intervenir dans la forme de gouvernement que la nation française trouvera bon adopter (longs et bruyants applaudissements), ou de nous mêler en aucune façon des affaires intérieures de ce pays. (Nouveaux applaudissements.)

Une foule de pétitions sont présentées, la plupart contre les propositions financières du gouvernement.

Le chancelier de l'échiquier demande que la chambre se forme en comité des voies et moyens. Il établit que l'excédant des dépenses sur les recettes sera à la fin de l'année d'un peu moins d'un million de livres, déficit qui lui semble peu important en présence de la grande crise commerciale que nous venons de traverser. Il examine ensuite quels sont les auspices sous lesquels l'année 1849 se présente. Les dépenses sur lesquelles le gouvernement n'a aucune action s'élèvent à 35 millions, tandis que celles placées sous son contrôle ne s'élèvent qu'à 18 millions. Il serait impossible d'y introduire aucune réduction considérable. Sans doute, le budget de la marine a subi d'importantes augmentations, mais il ne faut pas oublier qu'elles ont été consenties par la chambre, et il serait injuste d'en rendre le gouvernement responsable. Quant au budget pour l'année prochaine, le gouvernement s'est tenu, en le formant, dans les limites des besoins rigoureux du service. Mais des événements récents (en France) se sont produits depuis que cette augmentation des forces du pays a été proposée. Je crois, dit l'orateur, exprimer les sentiments de la grande majorité des membres de cette chambre, en disant qu'en conséquence de ces événements il ne serait pas convenable de proposer aucune diminution des forces dont le pays dispose (longs applaudissements), et que le gouvernement agirait imprudemment en vous proposant une réduction quelconque. (Applaudissements.) J'ai l'espoir d'ailleurs que le commerce ne tardera pas à reprendre son activité, moins promptement peut-être qu'on ne l'avait espéré. Si la taxe sur le revenu était abolie, le déficit se monterait à la fin de l'année à huit millions.

M. Goldburn, chancelier de l'échiquier sous l'administration de sir Robert Peel, soutient que 2,500,000 liv. resteront dus, et par conséquent le déficit sera moins considérable.

La chambres des lords n'a eu qu'une courte séance dans laquelle elle a adopté définitivement le bill tendant à autoriser le gouvernement au rétablissement des relations diplomatiques avec la cour de Rome.

Affaires de Suisse.

Berne, le 19 janvier :

Le président de la diète a reçu aujourd'hui la note collective des ministres de France, d'Autriche et de Prusse, touchant les affaires suisses. Celle de M. Bois-le-Comte est en français; celles de M. de Kaisersfeld et de M. Ludow sont en allemand. Toutes les trois sont datées de Neuchâtel, le 18 janvier, et identiques quant à leur contenu.

Les ministres d'Autriche et de Prusse ont envoyé leurs notes par la poste; M. de Bois-le-Comte, au contraire, a dépêché à Berne M. de Reinhard, secrétaire de légation; il ne s'est cependant pas présenté chez M. Ochsenbein, mais à la chancel-

---

— Mademoiselle peut être certaine que ce n'est pas l'intérêt, qui...

— Je sais ce que j'aurai à faire; mais, ma chère Laine, ce n'est pas tout; il faut que vous demandiez à M. Herbaut l'adresse d'une des jeunes personnes [illegible]. Elle s'appelle Herminie, et donne des leçons de musique.

— [illegible] Mademoiselle [illegible] le maître d'hôtel de M. le baron sait cette adresse.

— Comment? — dit Ernestine très étonnée, — le maître d'hôtel sait l'adresse de Mlle Herminie?

— Oui, Mademoiselle; et justement on causait d'elle à l'office il y a quelques jours.

— De Mlle Herminie?

— Certainement, Mademoiselle, à cause du billet de cinq cents francs qu'elle a rapporté à Mme la baronne. Louis, le valet de chambre, [illegible] à travers les portières du salon d'attente.

— Mme de la Rochaiguë connaît Herminie! — s'écria Ernestine, dont la curiosité augmentait à chaque parole de sa gouvernante. — Et ce billet de cinq cents francs, qu'est-ce que cela signifie?

— Cette honnête jeune fille, (j'avais bien dit à Mademoiselle que Mme [illegible] avait choisi parfaitement sa société), cette honnête jeune fille a rapporté cinq cents francs parce qu'elle avait été, disait-elle, payée par la comtesse.

— Quelle comtesse?

— Mais, la mère de Mademoiselle.

— Ma mère, payer Herminie, et pourquoi?

— Ah! mon Dieu, c'est juste, Mademoiselle ignore sans doute, on n'a pas dit cela à Mademoiselle de peur de l'attrister encore.

— Quoi, que ne m'a-t-on pas dit? Laine, parlez donc.

— Que feu Mme la comtesse avait tant souffert dans ses derniers moments, que les médecins, à bout de ressources, avaient imaginé de conseiller à Mme la comtesse, d'essayer si la musique ne calmerait pas ses douleurs.

— Oh! mon Dieu, je ne puis savoir, achevez, achevez.

— Alors on a cherché une artiste, et c'était...

— Herminie!

— Oui, Mademoiselle, pendant les dix ou douze derniers jours de la maladie de feu Mme la comtesse, Mlle Herminie a été faire de la musique chez [illegible] dit que cela a beaucoup calmé feu Mme la comtesse, mais malheureusement [illegible] trop tard.

Pendant qu'Ernestine essuyait les larmes que lui arrachaient ces tristes détails jusqu'alors inconnus d'elle, Mme Laine continua :

— Il paraît qu'après la mort de Mme la comtesse, Mme la baronne, croyant que Mlle Herminie n'avait pas été payée, lui envoya cinq cents francs; mais cette brave fille, comme je le disais tout-à-l'heure à Mademoiselle, a rapporté l'argent, disant qu'on ne lui devait rien.

— Elle a vu ma mère, mourante, elle a calmé ses souffrances, — pensait Ernestine avec une émotion inexprimable. — Ah! quand pourrai-je lui avouer que je suis la fille de cette femme qu'elle aimait sans doute! car comment connaître ma mère sans l'aimer?

Puis tressaillant soudain à un souvenir récent, la jeune fille se dit encore :

— Mais je me rappelle maintenant, hier lorsque j'ai dit à Herminie que je m'appelais Ernestine, elle a paru frappée, elle m'a dit toute émue qu'une personne qu'elle vénérait avait une fille qui s'appelait aussi Ernestine. Ma mère lui a donc parlé de moi? Et pour parler à Herminie avec cette confiance, ma mère l'aimait donc? j'ai donc raison de l'aimer aussi. C'est un devoir pour moi. Oh! ma tête se perd, mon cœur déborde, c'est trop, mon Dieu, c'est trop de bonheur.

Essuyant alors des larmes d'attendrissement, Ernestine dit à sa gouvernante :

— Et cette adresse?

— Le maître d'hôtel était allé pour la savoir chez le notaire qui avait envoyé les cinq cents francs; on la lui a donnée, et il a été la porter de la part de Mme la baronne chez M. le marquis de Maillefort.

— M. de Maillefort connaît aussi Herminie?

— Je ne saurais le dire à Mademoiselle; tout ce que je sais, c'est qu'il y a un mois le maître d'hôtel a porté l'adresse d'Herminie, chez M. le marquis.

— Cette adresse, ma chère Laine, cette adresse!

Au bout de quelques instants, la gouvernante rapporta l'adresse d'Herminie, et Ernestine lui écrivit aussitôt :

« Ma chère Herminie, vous m'avez invitée à aller voir votre gentille pe-
» tite chambre, j'irai après-demain *mardi matin*, de très bonne heure, bien
» certaine de ne pas vous déranger ainsi de vos occupations; je me fais une
» joie de vous revoir, j'ai mille choses à vous dire.

» Votre sincère amie qui vous embrasse,

» ERNESTINE. »

Après avoir cacheté cette lettre, Mlle de Beaumesnil dit à sa gouvernante :

— Ma chère Laine, vous porterez vous-même cette lettre à la poste.

— Oui, Mademoiselle.

Et Ernestine se dit :

— Mais après-demain matin? pour sortir seule, avec Mme Laine, comment faire? Oh! je ne sais, mais mon cœur me dit que je verrai Herminie.

Le matin du jour fixé par Mlle de Beaumesnil pour aller voir Herminie, Gérald de Senneterre venait d'avoir un long entretien avec Olivier. Les deux jeunes gens étaient assis sous cette tonnelle si particulièrement affectionnée par le commandant Bernard.

La figure du duc de Senneterre était très pâle, très altérée; il semblait en proie à de pénibles préoccupations.

— Ainsi, mon bon Olivier, — dit-il à son ami, — tu vas *la* voir. [illegible] écrit hier soir pour lui demander une entrevue. Elle ne m'a pas répondu, donc elle consent.

— Allons, — dit Gerald avec un soupir d'angoisse, — dans une heure mon sort sera décidé.

— Je ne te le cache pas, Gerald : tout ceci est très grave, tu connais mieux que moi le caractère et l'orgueil de cette chère fille, et ce qui, auprès de toute autre, serait une certitude de réussite, peut avoir près d'elle un effet tout contraire; mais enfin rien n'est désespéré.

— Tiens, vois-tu, Olivier, s'il fallait renoncer à elle, — s'écria Gerald d'une voix sourde, — je ne sais pas ce que je ferais.

— Gerald, Gerald.

— Eh bien! oui, je l'aime comme un fou. Je n'avais jamais cru que l'amour, même le plus passionné, pût atteindre ce degré d'exaltation. Cet amour est une fièvre dévorante, une idée fixe qui m'absorbe et me brûle. Que veux-tu que je te dise?, la passion me déborde, je ne vis plus, et d'ailleurs, tu comprends cela, toi, tu connais Herminie!

— Il n'est pas au monde, je le sais, une plus noble et plus belle créature.

— Olivier, — reprit Gerald en cachant sa figure dans ses mains, — je suis le plus malheureux des hommes,

— Allons, Gérald, pas de faiblesse; compte sur moi, compte aussi sur elle. Ne t'aime-t-elle pas autant que tu l'aimes? Voyons, ne te désole donc pas ainsi. Espère, et si malheureusement.

— Olivier! — s'écria M. de Senneterre, en relevant son beau visage, où l'on voyait la trace de larmes récentes, — je t'ai dit que je ne vivrais pas sans elle.

(La suite à demain.)

lerie fédérale, où il a remis la note à un secrétaire contre un reçu.

Les quatre articles contenus dans cette note, et dont on a déjà parlé, sont une véritable intervention dans les affaires intérieures de la confédération.

Voici le texte de la note française communiquée par M. Bois-le-Comte :

« Neuchâtel, le 18 janvier 1848.

» Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération helvétique, a reçu de son gouvernement l'ordre de remettre à S. Exc. M. le président de la diète féderale la note suivante :

» Quand le gouvernement du roi s'est concerté avec les gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie pour offrir à la Suisse sa médiation amicale, il s'est proposé, non-seulement de concourir à faire cesser en Suisse la guerre civile ; mais aussi de rappeler et de mettre à couvert le principe sur lequel repose la confédération helvétique, c'est-à-dire la souveraineté des vingt-deux cantons qui ont conclu entre eux, à titre d'*Etats souverains*, le *traité d'alliance* connu sous le nom de *pacte fédéral*, et dans lequel ces termes sont expressément consacrés.

» Ces puissances ont clairement manifesté à cet égard leur pensée, lorsqu'elles ont demandé qu'il fût formellement reconnu et déclaré par la diète qu'aucun changement ne pourrait être apporté au pacte fédéral sans le consentement unanime des vingt-deux cantons.

» En veillant ainsi dans l'intérêt de la confédération helvétique, et avec des sentiments de fidèle amitié, au maintien de la souveraineté cantonale, les puissances ont agi en vertu de leur propre droit, et en parfaite conformité avec les actes qui ont réglé la situation de la Suisse en Europe. La confédération helvétique ne s'est reconstituée en 1814 et en 1815 qu'avec le concours des puissances.

» C'est ce concours qui a terminé plusieurs des cantons, notamment les cantons de Swhyz. Appenzell-Intérieur et Unterwalden-le-Bas, à rentrer dans la confédération ; et ils n'y sont rentrés qu'en recevant de la diète, comme des puissances elles-mêmes, l'assurance que leur souveraineté et leur religion n'auraient jamais à en souffrir. Et lorsque les puissances, voulant concilier et unir intimement l'intérêt de la Suisse avec l'intérêt général de l'Europe, ont accordé à la confédération, ainsi reconstituée, d'importants accroissements territoriaux et la neutralité perpétuelle de son territoire, elles l'ont fait en considération des bases essentielles de la confédération, et dans la confiance que ces bases seraient loyalement maintenues. C'est ce que constatent formellement les actes et documents diplomatiques de cette époque.

» Les avantages accordés à la Suisse et les engagements que les puissances ont contractés envers elle sont donc corrélatifs et attachés aux bases essentielles de l'organisation de la confédération. Et lorsque les puissances qui accomplissent envers la Suisse leurs engagements, réclament à leur tour de la Suisse le maintien des principes auxquels ces engagements correspondent, elles ne font qu'user d'un droit incontestable qu'elles puisent dans les mêmes traités sur lesquels se fondent les droits de la confédération elle-même.

» En présence des événements qui ont éclaté en Suisse, et de ce qui s'y passe actuellement, les puissances sont dans le cas d'exercer de droit, car elles ne peuvent et elles ne voient en effet daus ces événements qu'une déplorable guerre civile engagée au sein de la confédération entre douze et deux demi-cantons souverains, et sept cantons également souverains. Et cette guerre civile a évidemment attaqué la souveraineté cantonale, c'est à dire la base fondamentale de la confédération helvétique et de sa situation en Europe.

» En conséquence, le gouvernement du roi s'est concerté à ce sujet avec les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie, intéressés comme lui à faire respecter comme à respecter eux mêmes les engagements mutuels contractés entre eux et la confédération helvétique, et, d'accord avec lesdits gouvernements, le gouvernement du roi déclare :

» 1°. Que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons et au milieu des actes qui accompagnent cette occupation.

» 2° Que ce est seulement lorsque lesdits cantons, rendus à leur complète indépendance, auront pu constituer librement leurs gouvernements que la confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités.

» 3° Que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons, est la garantie nécessaire de leur liberté mutuelle et générale.

» 4° Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli, qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix dans tous les cantons qui composent la confédération.

» En [illegible] déclaration, le gouvernement du roi maintient les droits sacrés de la justice et les bases essentielles de la confédération helvétique. Il ne désire rien, en Suisse, que le repos intérieur de la confédération et l'union intime et vraie de tous les cantons qui la composent. Il respecte profondément la dignité comme l'independance de la Suisse, et n'a jamais voulu apporter aucune entrave au perfectionnement régulier et constitutionnel de ses institutions. Mais la souveraineté et l'indépendance des cantons, aux termes du pacte fédéral, doivent être sincèrement et effectivement respectées en Suisse, comme celles de la Suisse elle-même en Europe.

» Les engagements des puissances envers la confédération et ceux de la confédération envers les puissances sont mutuels et fondés sur les mêmes traités. Si les uns n'étaient pas fidèlement respectés et maintenus, les autres seraient inévitablement compromis et suspendus, et les puissances [illegible] garanti à la Suisse les avantages dont elle jouit, seraient évidemment [illegible] droit de ne plus consulter que leurs devoirs comme membres de [illegible] famille européenne et les intérêts de leur propre pays.

» [illegible]ssigné a l'honneur d'offrir à S. Exc. M. le président de la diète, l'as[illegible] de sa haute considération.

» Signé, le comte de BOIS-LE-COMTE. »

Samedi [illegible]ier, la commission a tenu sa 2e séance et a adopté à une gra[illegible]ité le programme suivant, relatif à la marche des déli[illegible] :

[illegible] DISPOSITIONS GENERALES.

1° *Rapports de la* [illegible] *des cantons vis-à-vis de la confédération.*

a) Principes généraux [illegible] restrictions cantonales, particulièrement en ce qui concerne la concl[illegible] traités.

2° *Garantie de la confédér*[illegible]

a) Indépendance à l'extérieur [illegible] public à l'intérieur; *c*) territoire; *d*) constitutions cantonales; *e*) [illegible] de droit; *f*) rapports confessionnels; *g*) enseignement public ([illegible]sse); *h*) liberté de la presse; *i*) droit de pétition; *k*) droit de libre établissement.

3° *Armee.*

a) Droit de défense général; *b*) organisation militaire fédérale; *c*) contingent des cantons.

4° *Commerce à l'interieur et à l'exterieur.*

a) Droits de douane; *b*) droits de ponts et chaussées; *c*) droits de consommation; *d*) surveillance des routes (chemins de fer); *e*) traités de commerce.

5° *Finances.*

a) Fonds de guerre fédéral; *b*) droits à prélever aux frontières [illegible] des droits régaliens; *d*) contingent direct des cantons.

6° *Administration des postes.*

7° *Monnaies.*

8° *Poids et mesures.*

9° *Fabrication de la poudre.*

10° *Points divers.*

a) Défense ou restriction des capitulations militaires; *b*) suppression des droits d'aubaine; *c*) Heimathlose; *d*) extradition des criminels; *e*) reconnaissance et exécution de jugements légaux, rapports concernant les faillites et les poursuites pour dettes; *f*) police sanitaire.

II. AUTORITES FEDERALES.

1° *Diète*,

a) Organisation (chiffre de la représentation instructions, etc.); *b*) attributions.

2° *Conseil federal ou système directorial.*

a) Organisation; *b*) attributions.

3° *Chancellerie federale.*

4° *Tribunal federal.*

a) Organisation; *b*) compétence.

Siege des autorites federales.

III. REVISION DU PACTE.

IV. DISPOSITIONS DEFINITIVES.

La commission se réserve d'augmenter cette liste générale et d'indiquer plus spécialement différents chapitres.

Nouvelles d'Italie.

Voici d'après les correspondances qui nous sont parvenues d'Italie, quelle serait en résumé la situation des choses au départ des courriers :

« A Rome, le Pape, dans un consistoire tenu le 14 février dernier, a anoncé officiellement, comme on sait, la résolution qu'il a prise d'étendre la constitution. Cette résolution, ajoute-t-on, a été accueillie par la presque unanimité du collége des cardinaux. L'un d'eux, le cardinal Bernetti, ayant objecté qu'il ne fallait pas détruire en cet instant un édifice dont la construction a duré tant de siècles, Pie IX a répondu : « Ce sont précisément les édifices anciens qui ont besoin de fondements nouveaux. »

» La commission de la constitution s'est réunie le 15.

» Ce même jour, 15 février, sont arrivées à Rome quatre constitutions, celle de Piémont, celle de Toscane, celle de Naples et de Danemarck. Ces chartes octroyées sont tombées comme autant de bombes en Lombardie.

» Les journaux de Florence contiennent le texte de la constitution que le grand-duc de Toscane vient de donner à ses sujets. Les principes et les dispositions les plus importantes de cet acte sont, à peu de chose près, semblables à ceux de la charte française de 1830.

» A Naples, le gouvernement se préoccupe toujours avec beaucoup de sollicitude de la situation de la Sicile et du refus des Siciliens d'accepter la constitution octroyée aux Napolitains. Néanmoins, le cabinet de Naples est disposé à faire toutes les concessions convenables pour arriver à un arrangement de nature à mettre un terme à une situation tout à fait anormale; car dans ce moment le roi de Naples n'a plus que l'ombre de la souveraineté sur la Sicile.

« Une grande agitation régnait encore à Messine le 10 février. La nouvelle Constitution avait été refusée. Un grand nombre de Palermitains venaient d'arriver avec de l'artillerie pour soutenir les Messinois. On se dispose à attaquer le fort de la marine, qui est pourvu d'une nombreuse garnison. »

On écrit de Turin, 10 février, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

L'esprit révolutionnaire continue de faire des progrès en Italie ; l'exaltation augmente et est entretenue par les concessions qu'à heure qu'il est on ne peut plus éluder. L'incroyable agitation qui domine tout le pays ne connaît plus de bornes, et les cris de : « Marchons au secours de nos frères de la Lombardie ! » ne manqueront pas de retentir bientôt d'un bout de l'Italie à l'autre. Les Allemands, les Autrichiens doivent-ils s'effrayer de ces cris, qui annoncent l'arrêt de mort à l'élément germanique existant encore dans une partie de l'Italie ? Sans aucun doute, si les cris décisifs tardaient encore longtemps à se faire entendre, car qui peut calculer les effets et les suites de l'état actuel de la Lombardie, qui peut dire combien de temps peut tenir encore l'attitude ferme des troupes allemandes contre la haine ardente qui les poursuit ? De même que l'amour, la haine ne peut exister si elle n'a l'espoir d'être satifaite. On ne saurait croire jusqu'où les révolutionnaires italiens poussent la témérité et la forfanterie; c'est là un mal qui ne fait que s'accroître chaque jour et augmenter de fait la force du parti du mouvement.

L'insurrection sicilienne menace de séparer l'île du royaume, et par conséquent de l'Italie. Des nouvelles de France mandent qu'un prince napolitain qui s'y trouve, un frère du roi (peut-être le comte de Syracuse ?) pense pouvoir être utile à la Sicile par ses conseils et qu'il désire s'y rendre. Pourtant que nous connaissons ce prince, nous sommes loin de lui supposer les talents et l'énergie nécessaires pour une pareille entreprise. L'Angleterre est probablement la puissance qui disposera de cette île ; elle paraît s'être vivement intéressée à la cause sicilienne, et ses craintes sur le succès des résultats qu'elle attendait de l'insurrection étaient telles que, s'il faut en croire des nouvelles d'une source authentique, arrivées des îles Ioniennes et d'Ancône, l'amiral Parker avait déjà donné à une partie de sa flotte l'ordre de faire voile pour le Nord de l'Adriatique, à l'effet de croiser entre Trieste et d'Ancône, et d'empêcher au besoin le transport de troupes de ce littoral pour le royaume des Deux-Siciles. Si cet ordre a été en partie exécuté, ou si l'amiral Parker s'est aperçu encore à temps qu'il enverrait ses vaisseaux combattre des moulins à vent, ou qu'il démentirait les assurances amicales données tout récemment encore par l'Angleterre, c'est ce que nous ne savons pas.

Au reste, on peut assurer d'une manière presque positive que les affaires d'Italie prennent une tournure qui ne satisfait pas complétement l'Angleterre. Presque toutes les nouvelles constitutions sont taillées à la française, ce qui promet un nouveau champ à l'influence française plutôt qu'à celle de la Grande-Bretagne.

On écrit de Stuttgard, 26 février. S. A. R. Mme la princesse Catherine, épouse de S. A. R. le prince Frédéric, est accouchée hier au soir d'un prince. La princesse et le prince nouveau-né se trouvent aujourd'hui dans un état satisfaisant.

On écrit des bords de la Sprée, 21 février, à la *Gazette universelle allemande* :

On dit que les corps d'armée de la Poméranie et de la Silésie ont reçu l'ordre de marcher vers les frontières de la Bohême. Cette nouvelle confirmerait en même temps celle par laquelle on prétend qu'une convention spéciale a été conclue entre les trois puissances du Nord pour les éventualisté de l'Italie, et que, sur la base de cette convention, l'Autriche prendrait maintenant des mesures énergiques en Lombardie, conjointement avec la Russie et la Prusse.

Il paraît en effet très vraisemblable que la Ste-Alliance a été renouvelée en un traité d'alliance défensive pour paralyser les mouvements révolutionnaires de l'époque. D'un autre côté, on parle de concessions que le gouvernement autrichien est décidé à faire aux différentes diètes de la monarchie; dans tous les cas, il paraît qu'il s'occupe de donner à toutes ses provinces une administration plus indépendante, comme cela vient d'avoir lieu pour les provinces italiennes par l'établissement d'une chancellerie aulique spéciale pour la Lombardie.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant le mois de janvier 1848, 1847 et 1846, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui est relatif au commerce avec les Pays-Bas :

Importations des Pays-Bas en Belgique.

		1848. Janvier.	1847. Janvier.	1846. Janvier.
BESTIAUX. — Bêtes bovines, veaux exceptés,	(têtes)	960	428	361
BESTIAUX. — Moutons et agneaux,	(têtes)	2,905	3,345	1,497
Bois de construction non scié,	tonn.	7	27	68
CAFÉ,	(kil.)	5,667,549	4.465,220	476,802
GRAINES de colza, de navette, de lin et de chanvre,	(hect)	680	806	2,778
GRAINS. — Froment,	(kil.)	1,153,344	244,929	1,054,160
» Orge et escourgeon,	»	782,259	560,556	1,270,676
» Avoine,	»	332,731	166,413	164,096
LAINES en masse,	»	»	»	12,797
LIN brut et peigné,	»	37,519	31,310	25,076
RIZ,	»	27,769	530	2,404
TABACS non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amérique-septentrionale,	(kil.)	186,196	109,027	91,586
TABACS fabriqués, en carottes, en poudre, etc.,	(kil.)	1,590	639	985

Exportations pour les Pays-Bas.

		1848. Janvier.	1847. Janvier.	1846. Janvier.
ARMES PORTATIVES,	(fr.)	6,172	4,376	2,681
CHARBON de terre,	(tonn.)	599	5,552	6,697
FER. — Fonte ouvrée,	(kil.)	3,514	1,528	4,354
» Ouvrages de fer battu,	»	4,919	3,240	10,247
» Clous,	»	31,674	3,669	40,412
LIVRES. — Brochés, en feuilles et reliés,	(kil.)	2,437	1,536	2,198
MACHINES ET MÉCANIQUES.	»	432	6,296	6,257
TISSUS DE COTON,	»	14,080	13,908	19,186
TISSUS DE LAINE. — Draps et étoffes similaires,	(kil.)	7,683	8,569	5,050
TISSUS DE LAINE. — Autres que les draps,	(kil.)	698	1,685	989
TOILES, nappes et serviettes de lin, de chanvre et d'étoupe,	(kil.)	3,159	3,340	3,200
VERRERIES. — Cristallerie unie ou moulée,	(kil.)	554	94	1,708
VERRERIES. — Verre à vitres,	»	49,562	164,205	56,504
ZINC laminé,	»	113	189	2,210

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 4 Mars 1848. — (*Représentation n° 109.*)

La septième représentation de :

ROBERT BRUCE,

grand opéra en trois actes et six tableaux, paroles de MM. A. Royer et G. Vaëz, musique de Rossini.

Précédé de la seconde représentation de :

La Carotte d'Or,

vaudeville nouveau en un acte, de MM. Mélesville Antier et de Comberousse.

On commencera à [illegible] précises.

Au premier jour : La première représentation de SEMIRAMIS, grand-opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lafont, musique de Rossini.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Vrijdag 3 *Maart* 1848. (N° 40 in het abonnement.)

Eene tweede voorstelling van :

EENE FAMILIE,

tooneelspel in vijf bedrijven en een Voorspel, door C. Birch-Pfeiffer, uit het Hoogduitsch vertaald, volgens haar door aankoop verkregen manuscript, door den Heer H. van der Sprong. Nooit op eenig Hollandsch tooneel vertoond. Om de uitgebreidheid dezer voorstelling geen nastuk.

De aanvang ten HALF ZEVEN ure.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 28 Février.

3 % Cons. 80 ½, ¾. — 2 ½ % Holl. 46. — 4 % id. 74, 75. — Esp. 5 % 15, 17. — 3 % 27, 29. — Portug. 4 % 19, 20.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART.

D'Amsterdam à Rotterdam.

Au départ d'Amsterdam.	De Harlem.	De Vogelenzang.	De Veenenburg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De La Haye.	De Ryswyk.	De Delft.	De Schiedam.	Arrivée à Rotterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
							9-00	9-5	9-18	9-38	9-45
9-00	9-35	9-49	9-59	10-10	10-32	10-42	11-2	11-8	11-19	11-38	11-45
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1-5	1-28	1-30
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32	6-38	6-49	7-8	7-15
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-8	9-18	9-38	9-46	9-57	10-16	10-23

De Rotterdam à Amsterdam.

Départ de Rotterdam.	De Schiedam.	De Delft.	De Ryswyk.	De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Veenenburg.	De Vogelenzang.	De Harlem.	Arrivée à Amsterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8 12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7	—	—	—	1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6-2	6-9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-2	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Spui*, 75.